

Association pour la sauvegarde des paysages
de la vallée de l'embryenne
n° W624007367
7 route de Fruges
62990 BOUBERS LES HESMOND

PJ remise par
Mr Bernard SALOME
le 24/01/2023

Projet éolien de BOUBERS LES HESMOND

C'est toujours **NON**

En complément au dossier déjà déposé en mairie début janvier, vous
trouverez ci-jointes **quelques annexes supplémentaires**

ANNEXE 1

Un extrait de cartographie du dossier réalisé par la DREAL
Concernant les enjeux paysage et une synthèse

:

ANNEXE 2

L'avis défavorable de L'architecte des batiments de France
concernant le parc éolien Iles Magnolias

page 2
Annexe 2 } Montrevil/mer ville fortifiée MH
la chapelle de Neville, Notre Dame des Prés MH

Projet éolien de BOUBERS LES HESMOND

Vente Contraintes Doc N° 51

97 avenue
M. Bouchard JAF 01E
Le 21/01/2013

Association pour la sauvegarde des paysages

de la vallée de l'empenne

n° W82407367

7 route de France

62980 BOUBERS LES HESMOND

Projet éolien de BOUBERS LES HESMOND

NON
C'est toujours

En complément au dossier déjà déposé en mairie début janvier, vous

trouverez ci-jointes quelques annexes supplémentaires

ANNEXE 1

Un extrait de cartographie du dossier réalisé par la DREAL

Concernant les enjeux paysage et une synthèse

ANNEXE 2

L'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France

concernant le parc éolien les Magnolais

MFI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

Liberté

Égalité

Fraternité

Réalisation d'une cartographie pour un
développement maîtrisé de l'éolien terrestre

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Direction régionale de l'énergie
de l'investissement et du logement

Direction régionale de l'énergie
de l'investissement et du logement

Ελλάδα
Αθήνα
Τμήμα

ΠΡΕΣΒΕΙΑ
21 ΑΙΩΝ-39-2ΑΥ ΟΥ



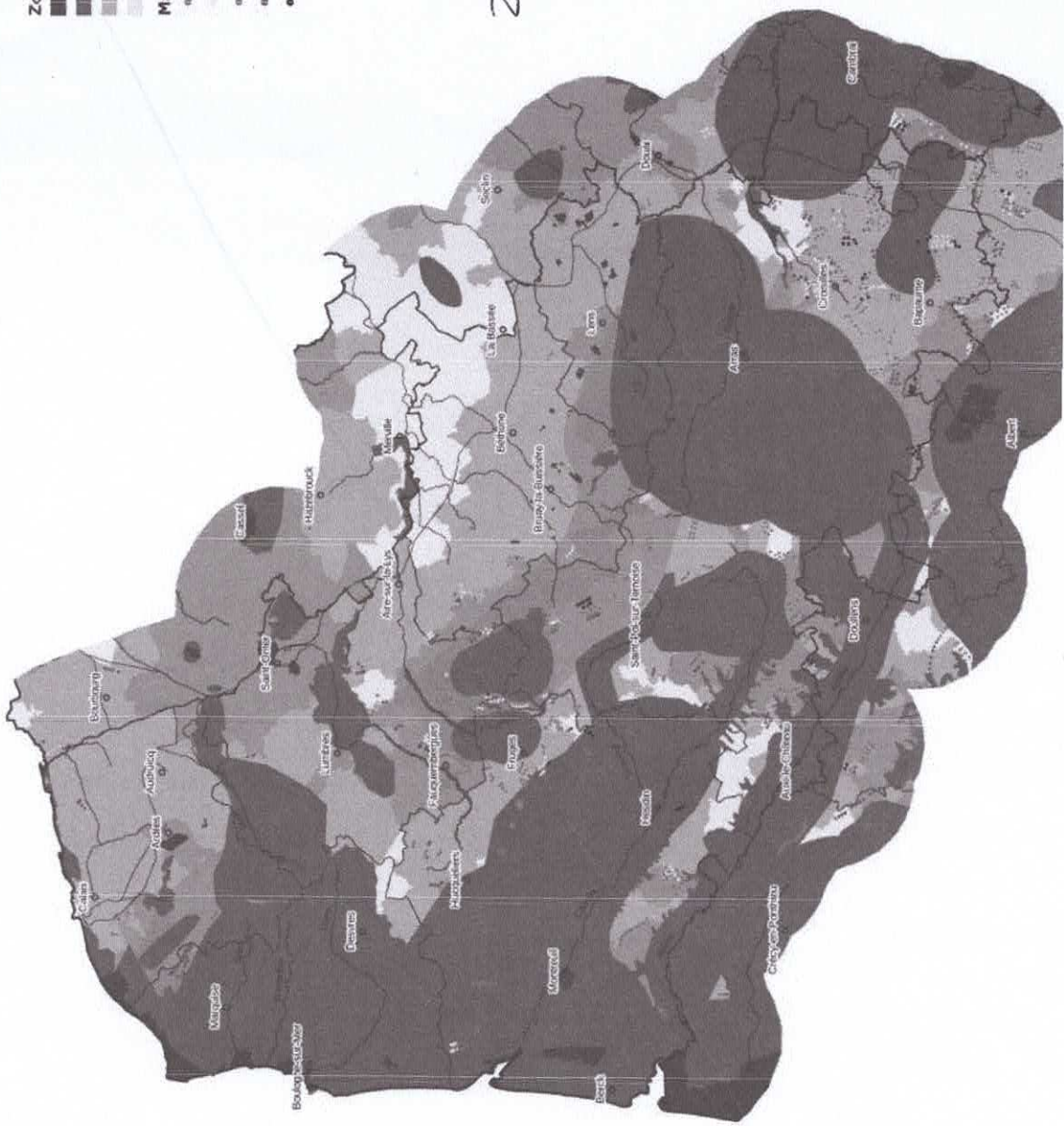
Cartographie pour un développement maîtrisé de l'éolien - Enjeu paysages

Version 2021

Département du Pas-de-Calais

DOCUMENT DE TRAVAIL - carte non opposable

- Zonage : voir notice**
- Développement impossible
 - Développement à éviter
 - Forts enjeux régionaux
 - Enjeux locaux
- Mâts éoliens au 21/12/2021**
- En production
 - Autorisés administrativement
 - En instruction
 - Refusés
 - Abandonnés



Zone qui inclue
 Huc que liers
 donc
 in facto
 Boubers les Hesmes

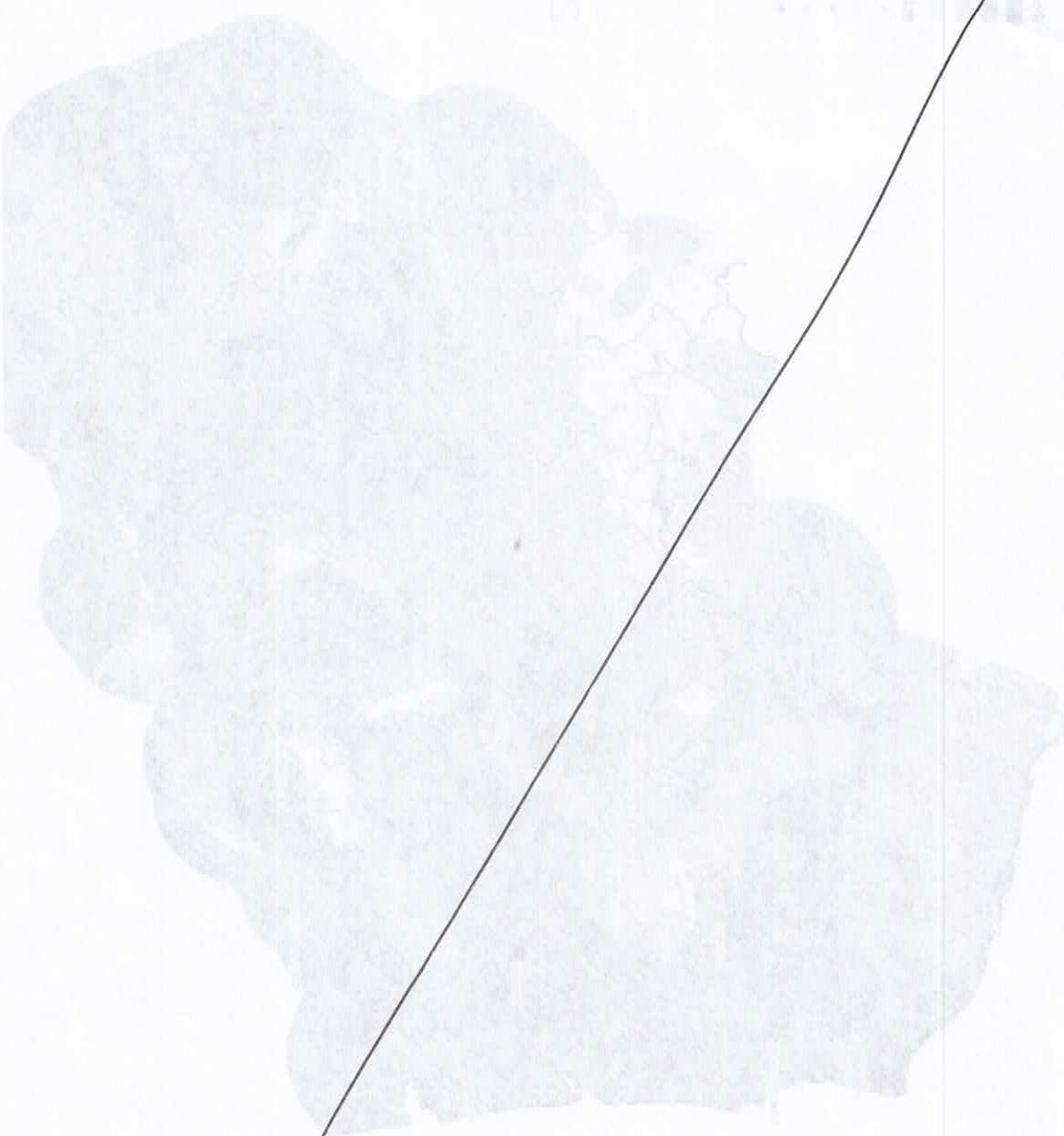
Conception : IDEAL Hauts-de-France/SIDDEE
 Données sources :
 Voir notice
 Préfecture du Pas-de-Calais © IGN ADMIN EXPRESS ®
 Date de réalisation : 22/12/2021
 Ref. : 25-1704

05/02/2022



12

Boonah, N. H. ...
14/10/90
open
H. ...
S. ...



- 1. ...
- 2. ...
- 3. ...
- 4. ...
- 5. ...
- 6. ...
- 7. ...
- 8. ...
- 9. ...
- 10. ...

02/03/2015

02/03/2015
02/03/2015
02/03/2015

02/03/2015
02/03/2015
02/03/2015

02/03/2015
02/03/2015
02/03/2015

DOCUMENT DE TRAVAIL - carte non opposable

Zonage : voir notice

- Développement impossible ou à éviter
- Forts enjeux régionaux

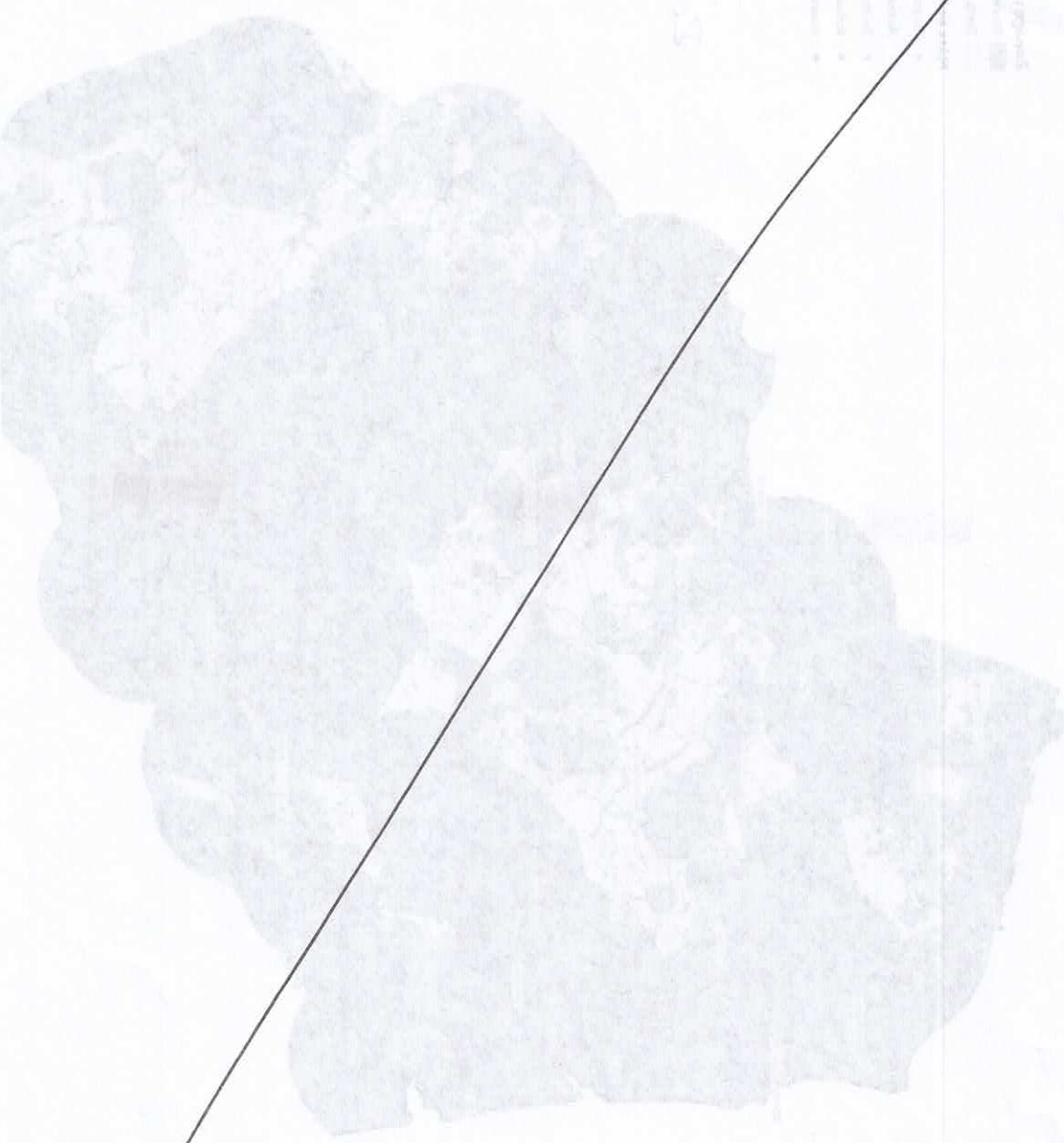
Mâts éolien au 21/12/2021

- En production
- Autorisés administrativement
- En instruction
- Refusés
- Abandonnés



Zone qui inclue
 Hucqueliers
 donc
 in facto
 Boubers les Hesmon

pt



Handwritten notes in the top right corner, including "at the top" and "with" written vertically.

Handwritten number "80" in the bottom left corner.

02/03/2023

02/03/2023

02/03/2023

02/03/2023

02/03/2023

02/03/2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Arras, le 08 mars 2022

Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

L'Architecte des Bâtiments de France

Affaire suivie par : Valérie Defives

à

Tel. : 03.21.50.42.70
Courriel : sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr
SP/ml

DREAL

Objet : Projet d'Avis Parc éolien Les Magnolias : 4éoliennes

Réf :

P.J. :

Vous m'avez soumis le dossier en objet pour avis du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles.

Contexte :

Le projet potentiel s'implante sur la commune de Boubers-lès-Hesmond sur un plateau composé de grandes parcelles agricoles, ouvert et bordé de petites plaines accueillant l'habitat. Ce paysage ondulé offre une variation altimétrique faible de 28 mètres maximum. Un contexte paysager qui favorisera la visibilité lointaine sur le parc éolien dans une aire d'étude contenant un nombre très important de Monuments Historiques (plus de 80), des sites UNESCO, 9 Sites Classés et 3 sites inscrits.

Aire d'étude immédiate (dans un rayon de 6km) :

Actuellement, ce paysage est vierge de tout projet éolien. Le nombre de Monuments Historique présents est de 3 monuments.

L'église Sainte-Austreerthe à Saint-Dencœur, MH Inscrit se situe à 2km. L'église est encaissée dans la vallée et marque le point central et structurant du bourg. Le parvis offre un espace dégagé d'où les éoliennes seront visibles surplombant la cime des arbres, tels des géants. Les simulations visuelles des pages 216 à 219 illustrent l'enjeu mais les éoliennes n'y sont pas dessinées. La proximité immédiate des mâts avec le monument historique est incompatible avec la préservation des abords de l'édifice.

A l'est, à 5,5km, **le château de Torcy, MH Inscrit**, est niché dans un cadre verdoyant qui le met hors visibilité des mâts. **L'Eglise Saint-Gilles, M.H. Classé**, se situe 6,35km dans la commune de Clenleu. Positionnée en coeur de vallée, elle sera peu impactée.

Aire d'étude rapprochée (rayon de 6 à 12km) :

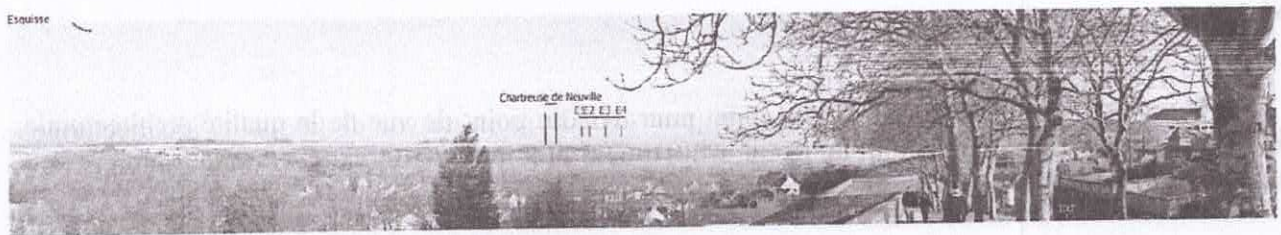
Une zone de parcs éoliens dense est construite dans cette aire. Il s'agit de la zone de Fruges située au nord-Est du projet. Deux de ses parcs éoliens sont dans l'aire rapprochée : l'Épinette au nord et de la Sole de Bellevue au nord-est. De nombreux monuments historiques sont présents.

Les enjeux principaux concernent les édifices avec des visibilités entre plateaux comme l'**Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul**, Monument Historique Classé se situant à 7,8km des mâts sur la commune de Brimeux. L'édifice sera en covisibilité avec le parc éolien par un vis-à-vis entre plateaux depuis les deux axes d'entrée de la commune : la rue du 8 Mai et la route du Ménage.

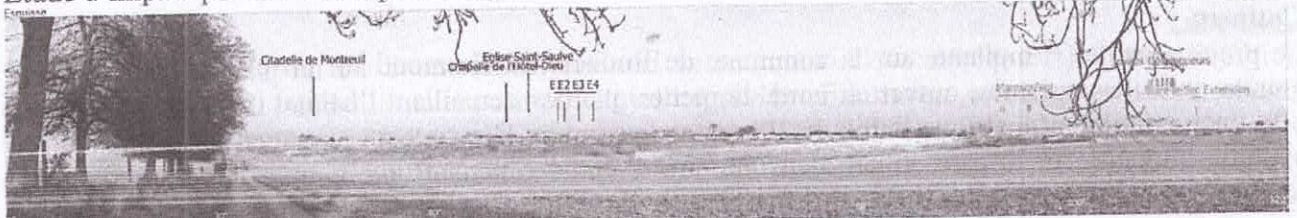
Mais l'enjeu principal concerne **Montreuil-sur-Mer, Ville fortifiée** comportant un Site Classé et 14 M.H. Le promontoire dominant les paysages est situé à 11 kilomètres des éoliennes. Il sera irrémédiablement impacté.

Le projet s'inscrit dans un cône de vue de vigilance éoliennes de 180 mètres de hauteur depuis la citadelle et les remparts de la ville fortifiée. Ce cône de vue a été défini dans le cadre d'une étude de définition des aires d'influence paysagère commandité par la DRAC le 21 novembre 2018 et réalisée par Aline LE COEUR, Elise et Martin HENNEBICQUE. Le parc viendra délimiter la vue lointaine depuis les remparts sur une partie actuellement exempte de mâts. La préservation des lignes d'horizon vierges et la préservation de la variété des paysages visibles depuis les panoramas, déjà compromis par des projets existant, seront encore un peu plus banalisés. Le projet envisagé amorce un encerclement visuel à éviter. Ce site majeur du Pas-de-Calais doit rester l'élément principal du paysage.

Esquisse



Etude d'impact p.278 vue remparts Nord



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une ligne blanche.

Etude d'impact p.284, vue rempart Nord

La **Chartreuse de Neuville sous-Montreuil, Notre-Dame des-Près**, MH inscrit, sera en covisibilité avec le parc éolien depuis les remparts de la ville de Montreuil-sur-Mer. Fondée au XIVème siècle et essentiellement reconstruit au XIXème siècle, cet édifice religieux est le plus grand monastère chartreux de France. Le parc éolien sera en confrontation visuelle direct avec l'abbaye depuis les remparts. Le projet mettra fin à une perception harmonieuse du site dans son fond écran boisé identifiant le panorama.

Le site d'implantation du parc éolien est un espace de respiration important à l'échelle du paysage. Il doit être préservé sans mâts pour stopper l'encerclement d'éoliennes marquant les horizons offerts depuis les remparts de Montreuil-sur-Mer et pour stopper la détérioration des fonds de scène des 80 Monuments Historiques présents sur ce territoire. La densification des parcs voisins de Fruges au Nord ou de Ponthieu au sud sont à privilégier pour maintenir cette zone de respiration au sein d'une implantation massive de 54 parcs éoliens déjà construits.

En application de l'article R 111-27 du code de l'urbanisme et après examen du dossier, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord-pas-De-Calais émet pour ces raisons un avis défavorable.

Le chef de l'U.D.A.P. du Pas-De-Calais,
Architecte des Bâtiments de France

Stéphane Pilon

